

Note relative à la diffusion des thèses d'exercice de l'UFR des Sciences de Santé de l'université de Bourgogne

Le dépôt de la thèse d'exercice est obligatoire. Il est effectué sous format papier ET format électronique depuis le 1^{er} janvier 2016.

Une charte de diffusion, validée aux CR et CA, précise les modalités de dépôt, les principes de diffusion et les engagements respectifs de l'auteur de la thèse d'exercice et de l'Université.

La présente note aborde la question de la diffusion électronique des thèses d'exercice de l'UFR des Sciences de Santé.

Le dépôt électronique :

L'Université assure une diffusion locale en accès restreint sur l'Intranet de l'Université (Art.6)

La diffusion sur Internet :

La diffusion sur Internet est soumise à l'accord concomitant de l'auteur et du président du jury. (Art 6 et 11). En cas de désaccord de l'une ou l'autre des parties la thèse est uniquement diffusée sur l'Intranet de l'Université.

Cette autorisation de diffusion n'a pas de caractère exclusif : l'auteur conserve toutes les autres possibilités de diffusion de son œuvre, en particulier dans un cadre éditorial. (Art.10)

Si les deux parties ont autorisé la diffusion sur Internet, et que l'auteur souhaite publier sa thèse dans une revue scientifique, il peut opter pour une diffusion différée : l'embargo. Cet embargo ne peut pas dépasser un délai de 2 ans.

A l'instar des thèses d'Etat, pendant la période d'embargo la thèse d'exercice sera uniquement consultable sur l'Intranet de l'uB et en version papier.

Confidentialité :

C'est le président du jury de soutenance qui peut décider d'attribuer à une thèse d'exercice le statut confidentiel, en amont de la soutenance.

Pendant tout le temps de la confidentialité, la thèse est archivée par la bibliothèque. Elle est conservée sous clé pour le format papier et dans un dossier en accès restreint pour le fichier de la version électronique.

La confidentialité est obligatoirement limitée dans le temps : le président du jury doit indiquer sa date de fin, à partir de laquelle la thèse sera consultable par le public.

Le titre, le résumé et les mots-clés sont systématiquement signalés dans le catalogue collectif du SUDOC dès le dépôt de la thèse, même si celle-ci a un caractère confidentiel.

La diffusion sur Internet des thèses d'exercice présente de nombreux avantages :

- signaler l'existence de la thèse aux niveaux national et international
- favoriser la consultation de la thèse par les lecteurs intéressés
- plus visible et plus accessible, elle est davantage susceptible d'être citée
- protéger plus efficacement contre le plagiat : une thèse accessible sera indexée par les logiciels automatisés de détection de plagiat, celui de l'uB entre autres : Compilatio